

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Musées
Tél : 04 66 85 10 48
Réf : 2025/CH/JF/VDE

**Objet : Renouvellement de l'adhésion de la Communauté Alès Agglomération
à l'association Occitanie musée pour l'année 2025**

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la délibération C2022_01_24 du conseil de communauté du 17 février 2022 portant adhésion à l'association Occitanie musée,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'association Occitanie musée,

Considérant que la mission de l'association Occitanie musée qui regroupe les conservateurs et personnels scientifiques des musées d'Occitanie est de valoriser et promouvoir les musées d'Occitanie,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté Alès Agglomération que ses musées puissent bénéficier de ce réseau professionnel et d'une valorisation sur le territoire régional,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il convient de renouveler, pour l'année 2025, l'adhésion de la Communauté Alès Agglomération, pour les trois musées qu'elle gère (Maison Rouge musée des vallées cévenoles, musée-bibliothèque Pierre-André Benoit et musée du Colombier), à l'association Occitanie musée située musée Ingres – 19 rue de l'Hôtel de Ville – 82000 Montauban.

ARTICLE 2 :

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 à l'association Occitanie musée s'élève à la somme de 730 € (sept cent trente euros) et est prévue au budget.

ARTICLE 3 :

Monsieur le président est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement d'adhésion.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 31 JUIL. 2025

Le président
Christophe RIVENQ

